



**SATEC**  
— COURTIER EN ASSURANCES

## Résilier mon contrat d'assurance Particulier

Automobile • Habitation • Santé • Protection de la personne  
Protection juridique • Prévoyance • Prêt immobilier

Vous souhaitez **demander la résiliation de votre contrat d'assurance Particulier** souscrit par l'intermédiaire du Groupe SATEC. Nous vous rappelons ci-après les principaux motifs et modalités de résiliation, sous réserve des dispositions légales et contractuelles applicables qui sont mentionnées dans les Conditions Générales, notice de votre contrat.

# Automobile

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
<b>Cession du véhicule</b>	Par courrier ou via le formulaire en ligne.  A joindre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat de cession</li> <li>• Carte grise barrée</li> </ul>	Dès que possible	10 jours à compter de la notification de la cession
<b>Modification de votre situation</b> ( <i>changement de domicile, de situation matrimoniale, de profession, retraite ou cessation d'activité professionnelle</i> )	Par courrier ou via le formulaire en ligne.  A joindre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Justificatif de changement de situation</li> </ul>	Dans un délai de 3 mois à compter de l'évènement	30 jours à compter de la notification de la résiliation
<b>A réception de votre avis d'échéance</b> ( <i>loi CHATEL (*)</i> )	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
<b>A l'échéance annuelle</b>	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Consulter les Conditions Générales de votre contrat	A l'échéance
<b>À tout moment</b> ( <i>Loi HAMON (*)</i> )	La résiliation est prise en charge par votre nouvel assureur	À tout moment, sans frais ni pénalités, après la 1 <sup>ère</sup> année d'assurance	30 jours après notification par votre nouvel assureur
<b>Tous les autres motifs de résiliation précisés dans vos Conditions Générales</b>	Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Selon les Conditions Générales de votre contrat	Selon les Conditions Générales de votre contrat

# Habitation

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
<b>Déménagement du logement dont vous êtes locataire</b>	Courrier libre ou via le formulaire en ligne  A joindre : ✓ Etats des lieux de sortie	Dans un délai de 3 mois à compter de l'évènement	30 jours après la notification de la résiliation
<b>Vente ou déménagement du logement dont vous êtes propriétaire</b>	Courrier libre ou via le formulaire en ligne  A joindre : ✓ Justificatif de vente/déménagement	Dans un délai de 3 mois à compter de l'évènement	30 jours après la notification de la demande de résiliation
<b>Modification de votre situation</b> ( <i>changement de situation matrimoniale, de profession, retraite ou cessation d'activité professionnelle</i> )	Par courrier ou via le formulaire en ligne.  A joindre : ✓ Justificatif de changement de situation	Dans un délai de 3 mois à compter de l'évènement	30 jours à compter de la notification de la résiliation
<b>A réception de votre avis d'échéance</b> ( <i>loi CHATEL (*)</i> )	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
<b>A l'échéance annuelle</b>	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Consulter les Conditions Générales de votre contrat	A l'échéance
<b>À tout moment (Loi HAMON (*))</b>	Si vous êtes locataire, la résiliation est prise en charge par votre nouvel assureur.  Dans les autres cas, la résiliation peut être faite par courrier ou via le formulaire en ligne	À tout moment, sans frais ni pénalités, après la 1ère année d'assurance	30 jours après notification par votre nouvel assureur si vous êtes locataires ou à compter de la notification pour les autres cas
<b>Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales</b>	Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

# Santé

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
<b>À tout moment, après la première année d'assurance</b>	✓ Par courrier ou via le formulaire en ligne	À tout moment, sans frais ni pénalités, après la 1ère année d'assurance	30 jours après réception de la notification, soit par le nouvel assureur soit par le souscripteur
<b>A réception de l'avis d'échéance (Loi CHATEL (*))</b>	✓ Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
<b>A l'échéance annuelle</b>	✓ Consulter les modalités des Conditions Générales	Consulter les modalités des Conditions Générales	A l'échéance
<b>Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales</b>	✓ Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

## Protection de la personne

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
<b>Accident de la vie</b> <b>Individuelle Accident</b>	À tout moment, après la première année d'assurance	Par courrier ou via le formulaire en ligne	À tout moment, sans frais ni pénalités, après la 1 <sup>ère</sup> année d'assurance
<b>Accident de la vie</b> <b>Assistance hospitalière</b> <b>Individuelle Accident</b> <b>Incapacité temporaire de travail</b>	A réception de l'avis d'échéance (Loi CHATEL (*))	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance
<b>Accident de la vie</b> <b>Assistance hospitalière</b> <b>Individuelle Accident</b> <b>Incapacité temporaire de travail</b>	A l'échéance annuelle	Consulter les modalités des Conditions Générales	Consulter les modalités des Conditions Générales
<b>Accident de la vie</b> <b>Assistance hospitalière</b> <b>Individuelle Accident</b> <b>Incapacité temporaire de travail</b>	Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales	Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

# Protection juridique

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
<b>A réception de l'avis d'échéance (Loi CHATEL (*))</b>	✓ Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
<b>A l'échéance annuelle</b>	✓ Consulter les modalités des Conditions Générales	Consulter les modalités des Conditions Générales	A l'échéance
<b>Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales</b>	✓ Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

# Prévoyance, prêt immobilier

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
<b>A réception de l'avis d'échéance (Loi CHATEL (*))</b>	✓ Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
<b>A l'échéance annuelle</b>	✓ Consulter les modalités des Conditions Générales	Consulter les modalités des Conditions Générales	A l'échéance
<b>Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales</b>	✓ Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

\*Informations non contractuelles.

Pour plus de détails, référez-vous aux conditions générales | notice de votre contrat.